



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 13/04/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAFF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. COPPENS - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA

Pouvoirs : Mme BERTHOLLAZ à M. MERSALI / Mme NIETO à M. FARRUGIA / M. HANACHI à Mme CHABROL

Absents :

Secrétaire de séance : M. Joris COPPENS

DEPENSES A CARACTERE PROTOCOLAIRE**N° Acte : 5.6**

Délibération n°26-47

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prise en charge des frais liés aux remises de prix, récompenses et prestations associées — telles que cérémonies, manifestations, buffets d'inatoires ou transports — nécessite que le Conseil Municipal l'autorise à imputer ces dépenses sur le budget communal, dans la limite des crédits inscrits chaque année aux natures 6232 (fêtes et cérémonies), 6238 (frais divers de publicité et de relations publiques) et 6257 (réceptions).

Les dépenses à l'occasion de remises de prix, récompenses et prestations associées pourront être décidées par le Maire dans les conditions suivantes, prévoyant les bénéficiaires, les catégories de prestations et les événements donnant lieu à l'octroi de ces avantages.

Bénéficiaires de prix, récompenses et prestations associées :

- Elèves des écoles, collèges et lycées,
- Enfants fréquentant les centres aérés et de vacances,
- Personnes âgées
- Associations vitrollaises et leurs adhérents
- Invités à des réceptions
- Personnes méritantes,
- Personnalités reçues en Mairie,
- Adjointes et Conseillers Municipaux dans le cadre de leurs délégations,
- Personnels municipaux lors d'événements professionnels ou personnels tels que mariages, décès, naissances, départs à la retraite.

Catégories de dépenses :

Il s'agit :

- D'objets promotionnels (tels que stylos, agendas, livres, plantes, bouquets de fleurs, porteclés, ballons, tee-shirts, survêtements, vêtements et chaussures de sport, petit matériel de sport) ,
- De distinctions (telles que médailles, coupes, trophées, gravures, diplômes, photographies),
- D'apéritifs, de buffets dînatoires, de repas lors de réceptions, manifestations et cérémonies diverses,
- De billets d'entrée à des spectacles divers culturels, sportifs,
- De bons d'achats chez des partenaires de la Commune,
- De transports de toute nature à l'occasion de ces évènements.

Evènements donnant lieu à l'octroi de ces avantages :

- Réceptions à l'occasion des cérémonies de présentation des vœux de la Municipalité,
- Manifestations sportives et culturelles organisées par la Commune, ou par des associations, Institutions ou personnes physiques avec le concours de la Commune sur son territoire,
- Foires et marchés promotionnels organisés par la Commune,
- Inaugurations de locaux et équipements municipaux,
- Reconnaissance à l'égard de personnalités,
- Mariages et évènements familiaux,
- Commémorations,
- Concours divers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de dépenses à caractère protocolaire dans les conditions exposées ci-dessus et dans les limites des crédits inscrits annuellement au budget,

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/04/2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

J.COPPENS



M. HABASTIDA

